

Guide de Bonnes Pratiques pour l'évaluation d'un laboratoire

**A. Charki, Enseignant-Chercheur, Université
d'Angers**

Plan de l'Atelier

Référentiel HCERES (terminologie, exemple de critères, interprétation, ...)

Comment bien mener une évaluation ?

Savoir formuler un constat à l'issue d'une situation observée

Elaborer un compte rendu factuel et fidèle à ce qui a été observé.

Référentiel HCERES

« Ce référentiel ne doit pas être considéré comme une grille d'évaluation rigide et close, encore moins comme une norme dont on ne saurait s'écarter et à laquelle il faudrait satisfaire terme à terme, sans en excepter



Critères d'évaluation des entités de recherche : le référentiel du HCERES

Ce référentiel a été adopté par le Conseil de l'AERES le 3 novembre 2014. Il n'a pas été modifié depuis lors.

Le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES), créé par la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, a remplacé l'AERES à compter du 17 novembre 2014. Son organisation et son fonctionnement sont précisés dans le décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014.

Référentiel HCERES

Le référentiel présente les critères d'évaluation du HCERES, en déclinant pour chacun des critères retenus, le champ de l'évaluation couvert par ce critère, les faits observables et les indices de qualité.

Référentiel HCERES

Les six critères retenus sont les suivants :

- Production et qualité scientifiques,
- Rayonnement et attractivité académiques,
- Interaction avec l'environnement social, économique et culturel,
- Organisation et vie de l'entité de recherche,
- Implication dans la formation par la recherche,
- Stratégie et perspectives scientifiques à cinq ans.

Référentiel HCERES

Pour chacun des critères :

- est défini le champ de l'évaluation couvert par le critère,
- sont indiqués de manière non exhaustive les faits observables et les indices de qualité.

Exemple :

**Critère 2 : Rayonnement et attractivité
académiques (voir le référentiel joint à ce
support)**



Référentiel HCERES

Champ de l'évaluation couvert par le critère 2 :

Ce critère prend en compte la capacité de l'entité à se faire connaître dans les communautés de recherche, en acquérant notoriété et visibilité. Il apprécie également son implication dans des instances structurant la recherche au niveau régional, national, international, et sa capacité à devenir un pôle d'attraction dans son domaine.

Exemples de faits observables pour le critère 2 :

- la participation à des projets de recherche collaboratifs nationaux et internationaux ;
- l'existence de collaborations suivies avec d'autres laboratoires ;
- la participation à des réseaux nationaux et internationaux,
- l'organisation de colloques nationaux et internationaux ;
- la direction de collections, de séries référencées chez des éditeurs scientifiques ; la participation à des comités éditoriaux, à des comités scientifiques de colloques ou de congrès, à des instances d'expertise scientifique, ...

Exemples d'indices de qualité pour le critère 2 :

- la responsabilité du pilotage et le niveau d'implication scientifique dans des projets internationaux et nationaux ;
- le rôle de leader dans des réseaux, des communautés, des associations porteuses de projet, d'infrastructures ou de centres d'intérêts scientifiques ou techniques, à l'échelle internationale, nationale, régionale ;
- les responsabilités dans le directoire d'instances académiques internationales, ...

**L'évaluation d'un laboratoire
est un moyen essentiel pour pouvoir
s'améliorer et se mesurer
aux autres sous la condition
que son principe et son objectif soient
bien compris**

Définition de l'évaluation

L'évaluation est une opération ayant pour objet la production d'un jugement de valeur ou d'une appréciation à partir de résultats mesurables.

L'évaluation permet de vérifier si les objectifs ont été atteints.

Quelques définitions (ISO 8402)

- **Audit** : examen méthodique et indépendant, en vue de déterminer si les processus, les activités et les résultats relatifs à la qualité satisfont aux dispositions préétablies et si ces dispositions sont mises en œuvre de façon efficace et aptes à atteindre les objectifs
- **Observation** : constat fait au cours d'un audit et étayé par des preuves tangibles
- **Preuve tangible** : information dont la véracité peut être démontrée, fondée sur des faits obtenus par observation, mesurage, essai et autres moyens

Comment bien mener une évaluation?

- S'assurer du professionogramme de l'évaluateur (voir document joint)
- Maîtriser le champ de l'évaluation, le référentiel ou tout autre document support
- Savoir communiquer et échanger, ...
- Recueillir des éléments factuels, des descriptifs observables sur le terrain, lors des échanges
- Savoir formuler les constats de manière pragmatique, ...

Caractéristiques attendues d'un évaluateur

- Etre « professionnel », Etre positif dans le raisonnement et la critique, Faire preuve d'humilité,
- Etre patient, intéressé, intègre, curieux, honnête,
- Savoir communiquer à tous les niveaux hiérarchiques,
- Ne pas avoir de préjugé,
- Etre naturel et humain,
- Savoir reconnaître ses erreurs, ...

Comportement attendu d'un évaluateur

Il doit s'inscrire dans une démarche de progrès
(l'évaluation n'est pas une investigation
policière)

Attitudes à éviter lors d'une évaluation :

- le conseil, le jugement de valeur sur les personnes, le soutien, l'interprétation

Attitudes à favoriser : bienveillance et
neutralité

Bien préparer l'évaluation

- **Recueillir toutes les informations possibles sur le laboratoire**
 - Demander le manuel qualité (ou autre document équivalent) s'il y a lieu,
 - Demander d'autres documents en fonction de la mission (Rapport d'activités, etc.)
 - Échanger avec le responsable interlocuteur du laboratoire (avant l'évaluation)
 - Préparer le planning de l'évaluation en fonction des informations (évaluation précédente, comptes rendu, etc.)
 - Revoir les chapitres du référentiel ou du support de l'évaluation

L'évaluation : Un lieu d'échange..

Formuler des questions ouvertes et en entonnoir (de plus en plus précises...)

Préférer les conseils au conseil...

Faire preuve de savoir-vivre

Savoir écouter, être impartial, être objectif, savoir communiquer (reformuler), être diplomate et tolérant vis-à-vis des évalués, être rigoureux, s'en tenir aux faits...

L'évaluation : Un lieu d'échange..

L'évaluateur doit établir des constats
comparativement aux référentiels et à
l'état de l'art en vigueur en les
informant :

Du bien-fondé des critères qu'ils contiennent

De l'amélioration des travaux que peut attendre
l'évalué en satisfaisant à ces critères

L'évaluation : Un lieu d'échange..

L'évaluateur doit formuler les constats, les enregistrer et recueillir l'accord ou le désaccord de l'évalué sur ces constats, ce au fil de l'audit, et non en réunion de clôture

Des actions correctives ou des réponses aux constats formulés peuvent être proposées au fil de l'évaluation ou en réunion de clôture.

L'organisme évalué peut au moins s'engager sur la remise d'un plan d'action dans des délais définis.

La réunion de clôture

Rappel de l'objet de l'évaluation

Lire les constats formulés (acceptés au préalable à la réunion de clôture)

Point(s) sensibles(s) ou à améliorer / point(s) fort(s)

Avis général de l'équipe d'évaluation